



EDITO

49.3 sur les retraites : retrait !

Une période intense de mobilisation a démarré le 5 décembre, pour le retrait du projet de réforme des retraites. Elle a drainé dans la grève des salariés de tous les secteurs, à la suite de la grève reconductible des cheminots et de la RATP. Une grève d'une ampleur inédite : la plus longue des cheminots, la plus forte connue dans certaines entreprises du privé. Une grève qui a drainé la quasi totalité des secteurs professionnels, y compris certains peu enclins à la mobilisation, comme chez les avocats, qui ont jeté leurs robes à la ministre, et sont rentrés dans la grève. Partout c'est le rejet de cette politique de casse de nos droits qui domine. Alors que 62% de la population reste opposée à la réforme, que répond le gouvernement Macron?

Le recours au 49.3. L'interdiction du débat parlementaire, le passage en force. Par un conseil des ministres réuni un samedi sur le coronavirus, et qui accouche d'un 49.3 sur les retraites ! "Epidémie" de coronavirus qui révèle l'état de délabrement de l'hôpital public, incapable de faire face, faute des moyens réclamés par la CGT et le personnel hospitalier depuis des années : des postes, des recrutements, des lits.

Sa réponse, c'est le gazage, le matraquage des lycéens. Des épreuves du nouveau "bac" placés sous l'autorité de la police pour empêcher toute mobilisation. Nous dénonçons le sort fait à la jeunesse, à qui on répond aux inquiétudes par la matraque ! Les sanctions disciplinaires pour fait de grève pleuvent, à la RATP, chez EDF... Ce gouvernement, faute de convaincre, utilise la force. La CGT n'acceptera aucune remise en cause des libertés démocratiques fondamentales que sont le droit de manifester, le droit de grève. La CGT n'acceptera pas que volent en éclats 75 ans d'acquis sociaux, pour en faire cadeau à Black Rock et aux fonds de pension amis du président Macron.

La CGT a pris la décision qui s'impose : quitter la conférence de financement. Aucun dialogue n'est possible avec ce gouvernement qui décide à coups de 49.3. Plus que jamais il nous faut réunir les salariés, labourer cette colère, aider à exprimer les revendications, et par la grève, faire reculer ce gouvernement.

Kévin CREPIN,
Secrétaire Général de l'UD CGT 80



LE LIEN PICARD N° 38



Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP : 0721 S 08349

Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Chargée de communication :
Céline BRIDOUX

Imprimé par Polyservices - Beauvais

**RÉFORME DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE**

PAGES 2 ET 3

**VIE SYNDICALE
ET
SYNDICALISATION**

PAGES 4 ET 5

**LUTTES EN
PICARDIE**

PAGES 6 ET 7

**ACTIVITÉS
SOCIALES ET
CULTURELLES**

PAGE 8

Pour nous joindre : **Comité régional CGT Picardie** - 39, rue Chabannes - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : picardie@cgt.fr - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/> Comité régional CGT Picardie

Le CESER Hauts-de-France adopte un rapport

Le 19 novembre dernier, le CESER (Conseil économique social et environnemental régional) des Hauts-de-France a adopté à l'unanimité (131 voix pour, 4 abstentions) un rapport intitulé « Rapport relatif à la réforme de la formation professionnelle et à ses impacts pour la Région Hauts-de-France ». Deux co-rapporteurs Jacques Coudsi (CGT) et Yves Le Doujet (CPME) ont participé à ce travail.



Interview de notre camarade Jacques Coudsi

Lien Picard : En quoi ce rapport peut-il être utile pour la CGT ?

J.C. : Le rapport est le résultat du travail d'un groupe de 17 conseillers du CESER Hauts-de-France venant de tous les horizons : syndicalistes CGT, CFDT et FO, représentants du monde économique, universitaires, professionnels de la formation et représentants du monde associatif. Les mandaté.e.s CGT présent.e.s dans ce groupe de travail ont joué un rôle de premier plan.

Pendant des mois, ces conseillers ont auditionné différents acteurs (y compris sur plusieurs territoires), épluché les articles de la loi « avenir professionnel » et la centaine de textes d'application (décrets et arrêtés) de la loi, et confronté entre eux des points de vue forcément différents. Le rapport, tel qu'il existe, n'aurait pas pu voir le jour sans ce travail collectif. Il en est le résultat et il est le reflet de la diversité de ceux qui y ont pris part.

Dès le départ, l'objectif fixé a été de produire un outil dont les différents acteurs de la société civile pourraient se saisir pour appréhender les questions de formation. C'est un outil pour aider à comprendre les conséquences qui commencent à se faire jour de la mise en œuvre d'une réforme qui, rappelons-le, va impacter directement ou indirectement des éléments essentiels des droits des salarié.e.s : le droit à une formation tout au long de la vie, à une qualification reconnue et à une évolution de carrière, l'accès à l'emploi, la qualité du travail, les inégalités, etc. Pour l'instant, le rapport du CESER Hauts-de-

France est le premier et le seul document permettant de faire un tour complet de la partie de la loi « avenir professionnel » concernant la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (c'est-à-dire le titre 1 de la loi, le titre 2 concernant l'assurance chômage).

Enfin, les nombreuses questions qui accompagnent du début à la fin le rapport constituent une invitation à nourrir et à approfondir les critiques, les analyses, les confrontations, les propositions, les projets et les revendications.

L.P. : Qu'est-ce qui a amené le CESER à entreprendre l'élaboration d'un tel rapport ?

J.C. : La réforme de la formation professionnelle mise en œuvre par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 (mais aussi par d'autres dispositions, comme le PIC – le Plan d'Investissement dans les Compétences – un des volets du Grand Plan d'Investissement 2018-2022) est une réforme systémique. Elle engage des transformations cruciales. Sa mise en place, effective depuis le début de l'année 2019 et qui va se poursuivre jusqu'en 2022 va bouleverser et bouleverser déjà l'ensemble du paysage de la formation professionnelle tel qu'il s'était mis en place depuis 1971 : les institutions, les dispositifs de formation et d'orientation, les circuits et les modes de financement, le pilotage et la régulation, les droits des jeunes, des salariés et de tous les actifs, et même les objectifs et les finalités de la formation professionnelle en France.

sur la réforme de la formation professionnelle

Dans un premier temps, la commission « formation professionnelle » du CESER s'est engagée sur un travail de décryptage de la réforme et de compréhension de ses enjeux. Il est finalement apparu nécessaire que ce travail soit mis à la disposition des différents acteurs de la société civile dans la région que le CESER représente, sous la forme d'un rapport.

L.P. : Quels sont les partis-pris qui ont présidé à la rédaction de ce rapport ?

J.C. : La décision a été rapidement prise de ne pas faire un rapport-avis (un rapport contenant des préconisations) mais un document structuré autour de deux dimensions essentielles :

- Une sorte de « guide intelligent » pour comprendre la réforme. Ce « guide intelligent » propose à la fois une vision globale de la réforme et de ses enjeux – indispensable du fait du caractère systémique et crucial des transformations – et des approches plus détaillées, plus techniques des différents éléments d'une réforme qui touche à presque tous les aspects du fonctionnement de la formation professionnelle en France.
- De nombreuses questions suscitées par la réforme et par ses impacts, en premier lieu pour la région et ses territoires : elles sont posées tout au long du document, au fur et à mesure qu'elles apparaissent, sous forme d'encadrés spécifiques. Ces questions ont en particulier émergé au regard de deux types d'interrogations : celles concernant la réalité des promesses faites par la réforme et ses promoteurs ; et celles ayant trait à la prise en compte ou non des besoins de formation d'aujourd'hui et de demain, qu'il s'agisse des besoins

des personnes (jeunes, salariés en emploi ou privés d'emploi, actifs en général), des entreprises et du monde économique, de la société et des territoires.

L.P. : Que contient le rapport et comment est-il structuré ?

Le rapport s'organise autour de **4 grandes parties** :

- 1 Les enjeux de la formation professionnelle et les besoins auxquels elle est censée répondre pour les individus, pour l'économie, pour la société et pour les territoires.
- 2 Les dispositifs et les outils de formation et d'orientation mobilisés avec la mise en place de la réforme.
- 3 La dimension proprement systémique de la réforme : la gouvernance, le pilotage, la régulation et le financement – ainsi que les dispositions et impacts concernant les organismes de formation.
- 4 Un focus sur la dimension régionale de la réforme, sur ses impacts dans la région et sur les territoires.

Le rapport a également été organisé pour que chaque lecteur puisse s'en servir en fonction de ses propres besoins : chacun des 17 chapitres peut être lu séparément ; et des encadrés « Pour approfondir », « Avant/après », « Perspectives historiques », « Questions » ou « Ce qu'il faut retenir » sont là pour faciliter la lecture et pour donner la possibilité à chacun de sélectionner ce qui correspond à ses centres d'intérêt.

Jacques COUDSI et le groupe des mandaté.e.s CGT par la production de 81 amendements, tous adoptés et parfois de haute lutte, se sont attachés à ce que le rapport pointe sous forme d'encadrés des questions tout au long de son écriture. Bon nombre de ces questions sont appelées à nourrir et à approfondir un ensemble de critiques, de propositions et de revendications, plusieurs

thématiques fortes apparaissent en fil rouge comme par exemple :

- **Le combat contre les inégalités ;**
- **La formation tout au long de la vie, quel que soit son statut ;**
- **La préparation de l'avenir de la Région et de ses territoires, dans ses dimensions économiques et sociales.**

Ce focus, permet à tous de se réapproprier le sens et les enjeux de la vie syndicale du syndicat jusqu'aux UD.

Nous sommes en plein conflit contre la réforme des retraites, des salarié.e.s mais aussi des syndiqué.e.s voire des syndicats s'adressent à nos UD pour parler de syndicalisation et d'organisation de nos structures CGT.

Le syndicat est la base de toute la CGT, c'est ainsi formulé dans les statuts de la Confédération. Souvent, nous pensons que l'UL et l'UD structurent la CGT, et bien non. Le syndicat peut avoir des sections syndicales. C'est la seule structure de la CGT qui a cette possibilité. Il peut par exemple avoir une section de syndiqué.e.s retraité.e.s, une section de syndiqué.e.s d'un site s'il est multi-site, une section de syndiqué.e.s cadres, ingénieur et techniciens, ...

Le syndicat doit répondre aux obligations légales de publication de ses comptes, quelque soit le montant de ses recettes. Il y va de sa représentativité dans l'entreprise. Un syndicat peut gagner les élections des représentants du personnel mais perdre ses élu.e.s et sa représentativité s'il ne se soumet pas à cette obligation.

Et les syndicats multipro ? Ils ne sont pas prévus dans les statuts de la CGT. De ce fait, certains ont fait l'objet de condamnation.

L'Union Locale a un rôle majeur d'implantation de syndicats sur son territoire. C'est la structure CGT qui accueille les salariés, les renseigne mais surtout les organise afin de porter les revendications et changer la

société dans laquelle nous vivons. L'UL ne peut pas avoir de syndiqué.e.s directement ni de section syndicale, par contre elle peut abriter un syndicat local qui va accueillir les nouveaux adhérents en attendant de créer les conditions pour constituer un syndicat.

Elle a des statuts conformes aux décisions de la CGT et à la loi, comme la publication des comptes par exemple. Elle tient congrès régulièrement. Elle ne décide pas de son périmètre, c'est le rôle de l'UD en congrès.

L'Union Départementale, quant à elle, impulse et coordonne l'activité syndicale et revendicative et le développement de la CGT, tant sur les questions générales que sur celles propres au département.

Les UD de Picardie mettent à disposition de leurs UL et syndicats des modèles type de statuts conformes à la législation.

Le Comité Régional prépare une journée d'étude sur la vie syndicale courant 2020.



Les prochains congrès connus à ce jour :

DANS LA SOMME

☐ 29 mai 2020 congrès CGT du CHIBS
14h00 à Saint Valéry sur Somme

☐ 28 novembre 2020 congrès de l'UL CGT
Amiens Zone Industrielle

DANS L'OISE

☐ 29 et 30 avril 2020 congrès CGT FAPT
Oise à Montataire

DANS L' AISNE

☐ Le 02 avril 2020 congrès de l'UL CGT de
Saint Quentin

☐ Le 09 avril 2020 congrès de l'UL CGT de
Soissons

☐ Le 30 avril 2020 congrès de l'UL CGT
Laon

Depuis le 5 décembre 2019,
la CGT enregistre **9188**
nouvelles adhésions en France dont :

OISE	17 adhésions
AISNE	14 adhésions
SOMME	12 adhésions

Prochaine formation organisée par
le comité régional du 23 au 25 juin à
Amiens :

Lutter contre les idées
d'extrême droite
et le racisme



« Lutter contre
les idées
d'extrême droite
et le racisme »

Plus d'infos sur le site

Assemblée Générale de l'URCBA : « Il ne reste plus qu'à relever les défis de demain ! »

Le 17 janvier 2020 s'est tenue à l'UL de Saint-Omer, l'Assemblée Générale de l'URCBA Nord Pas-de-Calais Picardie (Union Régionale Construction Bois Ameublement). Les travaux ont débuté par un point sur l'actualité sociale, le mouvement sur les retraites. Maud Denis, secrétaire régionale, est revenue sur la pénibilité et la dangerosité qui caractérisent une partie des métiers de ce champ professionnel. En 2017, le gouvernement avait supprimé les quatre critères de pénibilité sous la pression du patronat. Il s'agissait de la manutention manuelle de charges lourdes, des postures pénibles, des vibrations mécaniques et des agents chimiques dangereux. La FNSCBA (Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement) au travers de ses relais comme l'URCBA, exige une prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité de ses métiers.

Un autre point abordé en milieu de matinée fait état de la vie syndicale de l'organisation. L'URCBA recense 2300 adhérents, c'est la troisième région en termes d'adhésion. Les ressources financières et les moyens humains sont indispensables si l'on veut mener une action de qualité sur le territoire. Sans mobilisation des militants, des syndiqués et des adhérents et sans ressources financières suffisantes, il sera difficile de répondre aux besoins des salarié.e.s du territoire. Le constat qui anime les participants, c'est que l'on voit peu les camarades du secteur contrairement aux cheminots par exemple, dans les manifestations contre la réforme des retraites. Maud pointe également le fait qu'il est important de travailler avec l'interpro : « **axer plus sur l'interpro, pour éviter de travailler en vase clos...** ».

Eric Aubin, ancien membre de la direction confédérale, a présenté ensuite un PowerPoint sur les retraites. Il s'agissait d'amener les arguments contre la réforme Macron et proposer les contre-propositions financières de la CGT. Cette présentation a amené questions, remarques et réflexions aigüées sur la problématique des retraites. **Pour Éric Aubin, cette « réforme n'est pas plus simple et pas plus juste ».** Dans le secteur de la construction, du bois et de l'ameublement, les conditions

de départ en retraite et de vie sont plus difficiles que dans d'autres secteurs : « *Il y a 7 ans d'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre, on constate également une baisse d'emploi des séniors dans ce secteur* ».

Après une pause sandwich bien méritée, dans une ambiance fraternelle et chaleureuse, l'après-midi a été consacrée à la présentation des comptes, la lecture des statuts et l'élection du bureau. Maud Denis est reconduite à l'unanimité dans ses fonctions de secrétaire régionale de l'URCBA Nord Pas-de-Calais Picardie entourée de Michael Scribot (Secrétaire Adjoint), Thierry Bouzere (Secrétaire à la Politique Financière) et Stefan Robbe (Secrétaire Adjoint à la politique financière).



Depuis le 5 décembre 2019, la mobilisation sociale contre le projet de réforme des retraites est engagée. Le point sur ce mouvement social inédit par son ampleur en Picardie, avec les trois secrétaires généraux des UD CGT de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne : Marie-Christine Nicloux, Kévin Crepin et José Gaspar.

➤ **L'examen du projet de loi de réforme des retraites est en cours par les parlementaires, les députés de l'opposition jouent le rapport de force. Est-ce que la contestation dans la rue doit s'arrêter, pour autant ?**

Marie-Christine : Le Premier ministre vient de dégainer le 49.3, c'est la **démocratie qui est en jeu** dans notre pays et cela démontre aussi la **fragilité du gouvernement**. La rue va-t-elle laisser faire ? C'est à voir dans les prochains jours. Lors du conflit contre le CPE (Contrat de Première Embauche) en 2006, le parlement avait voté ce projet, cependant la contestation dans la rue s'est poursuivie et a permis le retrait de la loi.

Kévin : Nous venons de vivre une séquence de mobilisation sans précédent. La colère contre cette réforme est intacte, elle est palpable partout autour de nous, et s'est renforcée avec l'usage du 49.3. Les secteurs professionnels, jusqu'aux plus inattendus, se sont mobilisés les uns après les autres. Non seulement il nous faut poursuivre la mobilisation, mais il nous faut l'amplifier. A 2 ou 3% du salariat en grève reconductible, sous contrôle des AG de salariés, avec l'intersyndicale, **le pays a presque été paralysé. Si l'ensemble des professions s'y mettent, le pays est bloqué.** Cela implique que l'ensemble des syndicats CGT prennent toute leur place dans la mobilisation, que les AG de syndiqués d'abord, puis les AG du personnel se tiennent informés, puis **laisser les salariés en position de décider les moyens de la mobilisation.**

José : Absolument pas ! Nous devons, de part nos actions, **maintenir « la pression de la rue »**. Nous sommes contre ce projet, et même si les mobilisations ont vu des niveaux de participation varier, il faut soutenir l'action parlementaire qui combat également cette réforme. **D'ailleurs les députés ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux pour faire plier le gouvernement.** Et ce n'est pas l'utilisation du 49.3 qui doit nous faire reculer !

➤ **La bataille de l'opinion publique est gagnée, plus de 60 % des français soutiennent le mouvement, mais pourquoi toutes ces personnes ne sont-elles pas dans la rue ?**

Marie-Christine : Soutenir est une chose, agir en est une autre. Nos militants et nos syndiqués doivent savoir que la victoire est proche et qu'il **ne faut pas baisser les bras mais au contraire continuer à mobiliser.** Toutes et tous ensemble nous allons gagner !

Kévin : Combien de salariés ont été réunis en assemblées générales ? L'avons nous fait partout ? Nous emparons nous du 4 pages confédéral « Contact » qui décortique la réforme, pour le diffuser massivement dans toutes les entreprises ? Il n'y a

pas de débrayage massif et spontané partout. Dans certains endroits c'est même plus difficile. Mais partout, prenons-nous nos responsabilités pour aller au contact des salariés ? Et les mettons-nous en position de décider collectivement de la grève ? Dans la discussion, des camarades mentionnaient que leur entreprise n'a pas les « traditions de lutte » des cheminots. Mais nous avons des contre-exemples : la grève en décembre à Bonduelle a été la plus forte qu'ait connue l'entreprise, avec plus de 50% de grévistes. **Les salariés se sont retrouvés en piquet de grève devant l'usine. Pourtant il n'y avait pas de « tradition » de ce type.** Il y a au point de départ, la décision du syndicat CGT de se tourner vers les salariés, de relier les revendications locales aux revendications nationales de retrait de la réforme. D'aller chercher la mobilisation en intersyndicale.

José : C'est vrai qu'après le niveau des mobilisations du 5 décembre, **plus de 8000 manifestants dans l'Aisne et nous n'avons pas connu un tel niveau depuis longtemps,** on aurait pu espérer que tout au moins le niveau ne baisse pas. Le contexte social, le développement de la précarité, et pour le département de l'Aisne, le fait que le tissu industriel a complètement éclaté nous faisant perdre de gros bastions, notamment dans la métallurgie, ne nous aide pas. Convaincre les salariés de se mettre en grève est un travail de longue haleine et quotidien. N'oublions pas quand même que si la bataille de l'opinion publique a été **gagnée c'est aussi surtout grâce au travail de nos militants qui n'ont pas ménagé leurs forces et leur temps pour informer les citoyens.** En cela, nous avons pu profiter du bon matériel mis à disposition par notre confédération à travers les deux numéros du « Contact » tirés à plusieurs millions d'exemplaires dont plusieurs dizaines de milliers pour notre département.

➤ **Cette bataille des retraites permet de renouveler le mode d'actions de la contestation, quelles sont vos initiatives prises dans vos départements respectifs ?**

Marie-Christine : Dans la rue, nous avons des « nouveautés » flashmob « À cause de Macron », renouvellement de chansons pour ne pas avoir toujours les mêmes, la « Salsa du Macron » est un tube. Le **24 décembre nous avons déposé des cadeaux revendicatifs devant la mairie LREM de Nogent sur Oise.** Des retraites aux flambeaux ont lieu sur les 3 plus grosses villes de l'Oise.

Kévin : Oui il y a un renouvellement. **Actions de remise des outils de travail,** des robes, des blouses, avocats qui ferment les grilles du tribunal à Amiens. Avec dans la Somme plusieurs retraites aux flambeaux, qui ont marqué les esprits. Pour autant, j'insiste, je crois que la marque de la situation, c'est **la reprise d'une vieille méthode : les assemblées générales du**

personnel. Et on a vu que c'est possible sur le parking d'une usine, c'est possible via les Heures mensuelles d'information syndicale, c'est possible dans les entreprises en décidant de réunir les salariés qui debroyent d'abord une heure... C'est possible partout. Et c'est grâce à ça que la mobilisation des cheminots a été si forte.

José : Comme un peu partout en France, il y a eu des retraites aux flambeaux qui ont eu leur succès. Ce que nous avons aussi essayé de faire, **c'est de varier les moments de mobilisations :** en semaine, le week-end, en fin de journée pour permettre au plus grand nombre de participer.



➤ **Au niveau national, le pouvoir aux abois, n'hésite pas à utiliser la force pour réprimer la contestation. Au niveau local, avez-vous des exemples de répressions syndicales ?**

Marie-Christine : L'arrêté préfectoral pris ces derniers jours interdit les manifestations dans l'Oise sous prétexte de **Coronavirus.** Nous n'avons jamais eu de violence dans aucune des manifestations du département, ni de problème avec les forces de l'ordre.

Kévin : Nos manifestations font l'objet d'une répression brutale, avec des arrestations, avec un ciblage politique dans les militants arrêtés. Samedi 7 mars, une cinquantaine d'entre eux ont écopé d'amendes de 135 euros pour manifestation illicite contre le 49.3 ! Des lycéens ont passé les épreuves du bac sous surveillance d'une brigade d'intervention, venue aider à briser la grève des enseignants et des lycéens.

C'est un gouvernement en crise, rejeté y compris dans les plus hauts sommets. Le désaveu par le Conseil d'État en est un exemple parmi tant d'autres. Le 49.3 d'un gouvernement qui a pourtant la majorité à l'assemblée, combiné avec ces violences non pas policières mais gouvernementales (toutes les enquêtes pour violence policières sont classées sans suite, les unes après les autres, malgré les vidéos à l'appui...) doit nous alerter : **il y a urgence à nous mobiliser pour le respect des droits fondamentaux de manifester, pour la démocratie.** Un changement qualitatif est en cours. Nul ne sait jusqu'où cette dérive inquiétante peut aller.

José : Nous n'avons pas été vraiment confrontés dans l'Aisne à des répressions syndicales dans le cadre à proprement parlé des manifestations. Néanmoins, plusieurs représentants d'unions locales se sont vus convoqués dans les commissariats pour justifier des dépôts de déclaration de manifestation jugés trop tardifs par les autorités préfectorales.

Des pressions ont eu lieu par contre dans des entreprises ou des administrations sur des salariés pour les inciter à ne pas se mettre en grève. Il y a eu parfois des chantages à la suppression de primes.

➤ **Au sein de vos structures CGT, qu'a amené ce mouvement ? entre syndiqués ? entre profession ? au niveau de la convergence ?**

Marie-Christine : Des rapprochements avec des syndicats CGT que l'on ne voyait plus.

Kévin : d'abord, une **grosse syndicalisation, spontanée** (qui doit nous alerter d'ailleurs : proposons nous systématiquement l'adhésion CGT à ceux qui luttent à nos côtés ? Des syndiqués CFDT qui déchirent leur carte pour nous rejoindre. Des syndicats qui découvrent ou re-découvrent la lutte. Une génération de militants, qui apprend, et tire par elle-même les leçons de cette mobilisation. Nous nous renforçons. Même si ce gouvernement réussissait à passer en force, il se retrouverait au milieu d'un champ de mines : nos syndicats CGT, avec les travailleurs en colère, déterminés à ne pas se laisser faire.

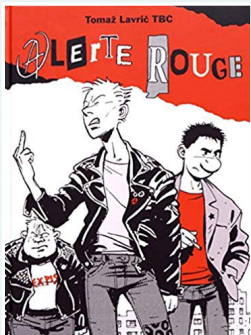
José : Ce qui a été marquant, **c'est la prise en compte du travail collectif.** Nous avons travaillé avec l'ensemble des unions locales, que ce soit dans l'aide à la préparation des manifestations, en mutualisant notre matériel commun ou dans la planification des journées de lutte. La force de notre organisation, c'est son réseau d'unions locales. Si nous étions organisés comme d'autres OS sur le département, avec une direction départementale « autocratique », il n'aurait pas été possible d'organiser plus de 40 manifestations sur l'ensemble du territoire.

Les manifestations dans le cadre d'une lutte interprofessionnelle sont l'occasion de rencontrer et faire rencontrer des camarades de professions différentes donc de syndicats différents. **C'est dans ce cadre que tout le monde doit prendre conscience de l'importance de « l'interpro ».** Espérons que cela puisse renforcer nos structures locales à l'occasion des 4 prochains congrès d'UL qui doivent se tenir avant l'été.



Activités sociales et culturelles

Livres



Tomaž Lavrič alias TBC propose le portrait d'un groupe de jeunes Punks slovénes des années 80.

Youri alias « La taupe », est un homme marié, père d'un enfant qui a un job dans le graphisme. Comme ça, rien ne laisse penser qu'il a été punk dans les années 1980. Au détour d'une rencontre avec un ancien membre du groupe « Alerte Rouge », Youri se rappelle sa jeunesse et celle de cette

bande de pots.

TBC nous plonge dans le mouvement Punk dans les années 80 avec une pointe d'humour et de cynisme.

Le lecteur passe des années 1980 aux années 2000 puis 2010 avec de nombreux allers-retours comme pour faire des parallèles entre ses différentes vies.

Tout y passe : drogue, alcool, haine du service militaire et amour. Mais le temps le rattrape, en 2010, son fils a l'âge qu'il avait en 1980. Il s'aperçoit, même si le mouvement n'est plus celui des punks, que son fils refuse la société et l'autorité parentale.

Comme pour accentuer son message, TBC a choisi un dessin en noir et blanc qui colle parfaitement à l'histoire. Tomaž nous livre une histoire rythmée et dynamique.

Alerte Rouge, dessin et scénario : Tomaž Lavrič, 2019, Éditeur : ça et là, 16.00€



Une minute quarante-neuf secondes raconte une histoire collective et son atomisation instantanée ultraviolet. C'est le récit intime et raisonné d'un événement tombé dans le domaine public : l'attaque terroriste contre Charlie Hebdo le 7 janvier 2015.

À travers le solitaire trajet de l'impossible retour à l'impossible normale, Riss tente de se réapproprié son propre destin, de réhabiter une vie brutalement dépeuplée, et apprivoise l'inconfortable légitimité du rescapé qui se

soustrait à sa stricte condition de victime, le choc impensable du massacre idéologique, le scandale d'une rééducation qui mêle douleur, perte, deuil, révolte et rage.

“Il est impossible d'écrire quoi que ce soit” : ce sont les premiers mots de ce livre, magistralement démentis, avec une probité et un courage intellectuel rares. “Comment être à la hauteur de ce qui nous est arrivé ?” : c'est l'insoluble obsession qui accompagne jour après jour son auteur. Question qui nous engage, nous autres lecteurs à qui, aussi, en un sens, Charlie Hebdo est arrivé.

Une minute quarante-neuf secondes, Riss, 2019, éditions Actes Sud, 21.00€



Des couloirs transformés en hébergement de fortune, des personnels de santé au bord de la crise de nerfs, des mobilisations récurrentes, l'hôpital public est mis à rude épreuve. Ce livre propose une analyse des politiques hospitalières successives qui ont abouti à la crise actuelle. Une véritable casse de ce service public est engagée par des réformateurs adeptes de l'acculturation

de l'univers médical à des logiques managériales qui contredisent son bon fonctionnement. A l'encontre de toute évidence, les défenseurs d'une réorganisation du travail continuent de promouvoir à la fois des indicateurs de rentabilité ineptes et une vision techniciste de la médecine qui prétend substituer l'innovation aux relations humaines.

Alors que la montée de la précarité et des souffrances sociales née de décennies de politiques néolibérales conduit une part croissante de la population à trouver refuge dans des services hospitaliers sous tension, l'hôpital se trouve devoir résister aussi bien aux manquements de la médecine de ville qu'à la concurrence de cliniques privées largement dispensées des obligations de service public.

À l'heure où les mobilisations pour le défendre s'intensifient, un débat s'impose sur les missions de l'hôpital et les moyens qui lui sont accordés.

La casse du siècle, A propos des réformes de l'hôpital public, Pierre André Juven, Frédéric Pierru, Fanny Vincent, éditions Raisons d'agir, 8.00€



Thés et Infusions 1336

Grand choix de produits SCOP TI, disponible au Comité Régional CGT.

N'hésitez pas à les recommander autour de vous !